

# STATISTIQUE HISTORIQUE

DU  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

---

LA SITUATION

DE

# L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

DANS

LE GRAND-DUCHÉ

DE

1839 à 1889

PAR

Éd. METZ, président  
et Ch. GEMEN, secrétaire  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

---

31 Décembre 1889

---

**LUXEMBOURG**

IMPRIMERIE DE LA COUR, V. BÜCK, LÉON BÜCK Succ<sup>r</sup>

### **Papeteries.**

1842. – A l'exception de trois petites papeteries sans importance, toutes les fabriques de papier à la main, que possédait l'ancien Grand-Duché de Luxembourg, se trouvaient dans la partie allemande.

En 1842, il y avait encore en activité cinq usines où l'on travaillait à la main d'après l'ancienne méthode, usines qui produisaient des papiers à écrire de bonne qualité, des papiers d'emballage, des cartons ordinaires et des cartons lissés employés à l'apprêt des draps.

Ces derniers produits étaient très renommés et expédiaient encore en Belgique qui pour cet objet, était restée tributaire de notre pays.

Deux papeteries, ayant chacune une machine à papier, fabriquaient de grandes quantités de papiers remarquables par la blancheur de leur pâte, qui les rendait essentiellement propres à l'impression. Cet avantage qui était dû, pour la majeure partie, à la pureté des eaux de source, les faisait encore rechercher par les imprimeurs belges et néerlandais, qui supportaient une part dans les frais de douanes.

Toutes des usines réunies, qui occupaient plus de 200 ouvriers, pouvaient annuellement expédier des produits pour une valeur approximative de fr. 380,000.

La matière première était fournie par notre pays pour plus de deux tiers, le restant venait de Trèves et des rives prussiennes de la Moselle et de la Sûre. Les neuf dixièmes au moins de ces papiers étaient exportés et trouvaient en Allemagne un placement assez facile.

**Papiers peints.** – Il existait dans le Grand-Duché une seule fabrique de papiers peints, laquelle donnait du travail à plus de 60 ouvriers. Ses produits se plaçaient en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Belgique, quoique dans les derniers pays ils fussent soumis à un droit de 10 pCt. de la valeur.

La réunion de notre pays au Zollverein allemand promettait à cet établissement un assez haut degré d'importance, et lui permettait d'espérer que bientôt il parviendrait à faire porter à 200,000 fr. le chiffre de ses exportations.

1844-1845. – Le commerce avec un grand pays était une des conditions d'existence et de prospérité des établissements de Senningen et de Manternach, qui faisaient toujours de beaux produits.

Leurs débouchés hors du Grand-Duché permettaient aux fabriques à la main de moindre importance de se soutenir par la vente à l'intérieur.

1846. – L'élégance des papiers peints de Senningen provoqua de plus fortes demandes et conséquemment une plus grande production.

1847. – Les commandes continuent à être assez fortes en papier à écrire et en papier pour impression, tant pour l'Allemagne que pour les Pays-Bas.

L'excessive cherté des vivres a sensiblement influé sur la vente des papiers peints.

1848. – Événements politiques – crise commerciale et industrielle.

1857-1862. – Les affaires de cette industrie sont restées stationnaires.

1865. – L'industrie, stationnaire jusqu'ici, promettait cependant de s'élever. La fabrique de Senningen imprime, depuis quelques années, des papiers peints à la mécanique, dont elle commence à trouver des débouchés en France.

On fabrique des cartons ordinaires à Senningen et à Echternach. La fabrique de cartons lustrés de Wiltz compte Sedan parmi ses anciens débouchés.

1868-1871. – La fabrique de papiers peints de Senningen avait pour but l'écoulement de papiers blancs sous forme de rouleaux ; mais les papiers pour la librairie et pour journaux étant devenus d'une vente plus avantageuse que celle des rouleaux, les propriétaires de l'usine renoncèrent à la fabrication des papiers peints.

Les papeteries de Manternach et de Senningen n'eurent qu'à se louer du résultat de 1869 ; il n'en fut pas de même d'une partie de 1870 et de 1871, où la production fut réduite par suite du défaut de moyens de transport pendant la guerre et surtout de l'interdiction de l'entrée des chiffons dans notre pays, à cause de la peste bovine.

Senningen employa une partie des bâtiments occupés par les ateliers de papiers peints, à l'établissement du blanchiment de la paille pour pâte à papier.

Le propriétaire de l'usine de Manternach étant devenu acquéreur des forges de Berbourg, utilisa pour sa papeterie la force motrice des dites forges. – Les innovations introduites dans les deux usines augmentèrent la production du papier dans notre pays. Le défaut de moyens de transport pendant la guerre préserva nos fabricants de papiers à la main de la concurrence étrangère ; le placement de leurs produits fut avantageux, puisqu'il avait lieu dans le pays même.

La cartonnerie de Wiltz continua à être prospère ; elle partagea le sort des papeteries pendant l'année calamiteuse de 1870-1871.

1871-1873. – Les deux papeteries du Grand-Duché ont, comme les autres industries, traversé une période de prospérité après la guerre de 1870-1871, alors que, la tourmente passée, la consommation a atteint des limites extrêmes avec la reprise vigoureuse des affaires.

Comme conséquence naturelle de la demande considérable et par suite du renchérissement du prix du papier, l'année prospère de 1872 a vu de nouvelles usines s'établir dans toute l'étendue du Zollverein ; les usines existantes ont travaillé à leur agrandissement, afin de forcer leur production. Aussi l'année 1873 a commencé à éprouver le contre-coup de cet état anormal ; la fabrication est arrivée graduellement à dépasser les

besoins du jour, les affaires ont commencé à languir et les prix ont nécessairement subi un mouvement accentué de baisse.

La situation pénible du marché s'est encore aggravé en 1874, où l'industrie en général traverse une époque de crise dont la fin n'est pas encore à prévoir.

L'industrie du papier a été particulièrement atteinte par suite de la libre sortie des chiffons du Zollverein, appliquée depuis le 1er octobre 1873 et qui a eu pour conséquence immédiate l'augmentation du prix de la matière première.

Les fabricants de papier de l'Union douanière avaient adressé une pétition au Gouvernement allemand pour lui demander, comme très faible compensation, la suppression des droits d'entrée sur les produits chimiques, tels que soude, chlorure de chaux, etc., employés en papeterie.

Si l'Empire allemand frappe, d'un côté, notre matière première, il ne nous épargne pas non plus quant aux prix des transports par chemin de fer, majorés de près de 20 pCt., cette année, sur notre propre réseau aussi bien que sur le réseau allemand.

Une réduction sur les tarifs du chemin de fer, au moins pour les transports de matières pondéreuses et notamment des charbons de terre, est dans les vœux de nos industriels.

Les papeteries à la main de Loewelange et d'Echternach ne sont pas activées en ce moment ; Par contre, la papeterie de Fischbach et la cartonnerie de Wiltz prospèrent, ces usines trouvant des placement faciles pour une production non restreinte.

1877-1880. – Les conséquences de la suppression du droit de sortie sur les chiffons, qui a été aboli en Allemagne, au grand préjudice des fabricants de papier, n'ont pas tardé à se faire vivement sentir : le prix de la matière première qu'on exporte, en grande quantité, est toujours très élevé depuis l'abolition de la taxe de sortie et nullement en rapport avec le prix des produits fabriqués, c'est-à-dire le prix des chiffons n'a pas diminué, tandis que la valeur du papier a baissé considérablement, surtout pour les sortes moyennes, de vente courante.

L'industrie papetière verrait avec grand intérêt la création de débouchés nouveaux ; au lieu de revenir au régime de protection, il eût été bien préférable de voir l'Allemagne faire un pas de plus dans la voie du libre échange qu'on avait commencé à inaugurer et, en obtenant la réciprocité des pays limitrophes, on serait parvenu, dans un avenir peu éloigné, à nous ouvrir leurs frontières, qui sont malheureusement fermées à nos produits. – Enfin notre industrie n'ayant pas de tarifs spéciaux pour le transport du papier et des chiffons, souffre toujours de l'augmentation de 20 pCt. dans le prix de transport par chemin de fer, augmentation dont on a avec instance demandé la réduction sur notre réseau.

1881-1883. – La production du papier – produit civilisateur par excellence – a considérablement augmenté dans toute l'étendue du Zollverein, à tel point que les usines fournissent bien au-delà de la consommation en Allemagne ; les fabricants doivent exporter dans les pays limitrophes et hors du continent. L'abaissement des droits d'entrée dans les pays voisins ne pourrait qu'être favorable à l'industrie du papier, qui est très avancée dans l'Union douanière allemande et en état de supporter toute concurrence étrangère

Par suite d'une force motrice hydraulique très insuffisante et à raison de son éloignement du charbon, la papeterie de Senningen m'a plus été en état de supporter la concurrence qui a produit une baisse énorme dans les prix, et cet établissement a dû malheureusement cesser sa fabrication en 1882.

Actuellement le pays possède la papeterie mécanique de Manternach, la fabrique de carton lissés de Wiltz et la papeterie à la main de Fischbach.

L'usine de Manternach a pu augmenter considérablement sa production par suite d'installations nouvelles, dont la principale a été celle d'appareils ayant pour but la fabrication de la pâte du bois mécanique et qui sont mis en mouvement par une turbine de 126 chevaux, montée à la fin de 1883.

Les cartons lissés de Wiltz sont généralement exportés dans les centres de fabrication des draps qu'ils servent à apprêter ; mais ce genre de cartons a perdu beaucoup de son importance depuis l'application au tissage des métiers mécaniques et depuis que le calandrage des draps se fait au moyen de rouleaux chauffés.

En temps ordinaire, la cartonnerie de Wiltz peut produire 16 à 20 douzaines de cartons par journée de cuve, avec une dizaine d'ouvriers.

1884-1886. – La situation de cette industrie n'a guère changé.

L'usine de Manternach a occupé, comme précédemment une soixantaine ouvriers des deux sexes : l'outillage a continué à être perfectionné.

La force hydraulique de la Syre y est utilisée sur deux chutes différentes, qui rendent environ 175 chevaux-vapeur ; il reste encore 25 chevaux disponibles d'une troisième chute, soit en tout 200 chevaux de force.

Quant au régime des eaux, les travaux exécutés pendant ces dernières années sur tout le parcours de la Syre et en amont de papeterie de Manternach, soit sur une étendu d'environ 25 kilomètres, sans parler des affluents, peuvent avoir leur valeur au point de vue agricole, mais ils ont des conséquences désastreuses pour le régime des eaux et leur utilisation, au point de vue industriel.

La régularisation du cours d'eau, qui en a considérablement réduit le parcours, est une cause d'inondation pour les usines situées en aval.

On a déjà causé des arrêts à l'établissement de Manternach et aux sept moulins à farine situés en aval, dont quelques-uns sont très importants et qui représentent une force hydraulique d'environ 120 chevaux.

L'examen de cet état de choses a été vivement recommandé à la sollicitude du Gouvernement.

La fabrique de cartons lissés à Wiltz a cessé sa fabrication.

1888. – La papeterie de Manternach, avec son annexe, produisant la pâte de bois de sapin, a occupé le même nombre d'ouvriers que l'année précédente, avec un chiffre d'affaires en voie d'augmentation.

La fabrication comporte des sortes plus fines que par le passé, telles que papiers pour éditeurs, à écritures, à lettres et papiers parcheminés, qui ont été placés en majeure partie dans le Zollverein et aussi en France et en Belgique.

**Librairie-Imprimerie.** – En 1857 le Luxembourg comptait 7 imprimeries, qui occupaient environ 48 ouvriers et 8 apprentis. Le salaire moyen, à cette époque, était de fr. 2 à fr. 2 25 par jour. Il existait alors dans le pays quatre librairies, qui entretenaient des relations avec l'étranger.

Depuis 1957, la marche de l'imprimerie et de la librairie a été constamment progressive dans le Grand-Duché. Ce résultat favorable peut être uniquement imputé à l'instruction et à l'éducation qui se répandent chaque jour davantage parmi toutes les classes de la population. Il se publiait dans le pays 7 journaux, dont 6 à Luxembourg, 2 à Diekirch, 1 à Echternach. Elles occupaient ensemble 56 ouvriers compositeurs et imprimeurs, 13 apprentis, et possédaient 4 presses mécaniques et 9 presses à la main. Le salaire était, en moyenne, par ouvrier et par jour de fr. 2 50.

Les produits de la presse luxembourgeoise étaient assez importants quant aux livres de classe et principalement de ceux à l'usage des écoles primaires ; les autres ouvrages publiés chez nous ne sont imprimés d'ordinaire qu'à un nombre d'exemplaires assez restreint. Les administrations publiques se fournissent exclusivement chez nos imprimeurs.

La librairie a, pour s'alimenter, outre les livres imprimés dans le pays, les produits de l'Allemagne, de la France et de la Belgique. Elle ne fait presque pas d'exportation ; encore est-elle toujours gênée par les restrictions douanières de la France pour le peu qu'elle importe dans ce pays. Les droits d'entrée en Belgique sont aussi très élevés. Depuis la convention littéraire entre la France et la Belgique, les fournitures que nous faisait cette dernière, ont été réduites à un cinquième : par contre, nos relations avec la France ont pris beaucoup d'extensions ; mais c'est particulièrement avec l'Allemagne, grâce à son système d'envois en commission et en l'absence de toute ligne douanière, qu'il se traite des affaires assez considérables.

Ateliers de reliure. – La marche de l'imprimerie de la librairie influait fortement sur la reliure. Les nombreux relieurs de la ville de Luxembourg, qui comptent parmi eux des ouvriers très intelligents et capables, connaissent à fond leur profession, ne travaillent que pour le Grand-Duché. Quelques localités du plat[-]pays possèdent des relieurs en petit nombre.

Depuis 1868, l'imprimerie a continué de progresser dans le Grand-Duché ; une neuvième officine a été montée en 1869. Dans ce nombre sont comprises les deux imprimeries qui existent à Diekirch et à Echternach.

Le travail des presses à bras a presque cessé ; par contre, on emploie 11 presses mécaniques, dont deux sont mues par la vapeur.

En 1871, le nombre des ouvriers compositeurs et des ouvriers imprimeurs était de 81, celui des apprentis 24. – La moyenne du salaire, qui était de fr. 285 en 1868, est aujourd'hui de fr. 3 50 pour les ouvriers travaillant à la pièce.

Pendant la guerre de 1870-71, la Compagnie des chemins de fer de l'Est a puissamment contribué à l'entretien du travail dans nos ateliers. Cette société qui précédemment

faisait soigner tous ses imprimés dans différentes villes de France, eut, pendant plusieurs mois, recours aux presses de la ville de Luxembourg, qui parvinrent à reconstituer l'immense assortiment d'imprimés et de registres nécessaires à l'exploitation et aux bureaux, dans un laps de temps relativement court. Nos imprimerie étant en état de soutenir toute concurrence, tant sous le rapport de l'exécution que sous le rapport des prix, on exprima le vœu équitable de voir toute société exploitante de nos chemins de fer continuer à charger l'imprimerie luxembourgeoise de la fourniture, au moins partielle, de ses formulaires.

A cette époque, il se publia dans le Grand-Duché 6 journaux politiques, 1 journal littéraire, 1 journal satyrique, 2 organes agricoles, 1 bulletin d'annonces et 1 recueil pédagogique ; il en paraît par semaine 3 six fois, 2 trois fois, 1 deux fois, 5 une fois et 1 autre une fois par trimestre.

La librairie, dont il existe quatre établissements dans la ville de Luxembourg, écoule les nombreux livres de chasse pour l'enseignement primaire et secondaire qui s'impriment dans le Grand-Duché. Plusieurs de ces manuels sont employés en France et en Belgique. C'est par son entremise et particulièrement par la voie de l'Allemagne, que d'autres de nos productions littéraires, historiques et surtout scientifiques sont versées sur le marché européen, les quelles ont fait connaître au loin les auteurs luxembourgeois, dont maintes publications sont recherchées à l'étranger. Notre librairie entretient des relations suivies avec l'Allemagne, la France et la Belgique.

Qu'il nous soit permis de citer ici l'introduction toute récente en Allemagne des cartes de commande spéciales à la librairie, transportées à découvert comme les cartes de correspondance, dans l'Union postale austro-allemande, au moyen d'un timbre de 4 centimes. Il serait à désirer que ces cartes de commande puissent avoir cours aussi chez nous.

Il y a dans la ville de Luxembourg 5 établissements lithographiques, occupant 9 presses et 11 ouvriers.

Presque tous les relieurs de la ville de Luxembourg travaillent avec un outillage perfectionné. Il y a dans tout le Grand-Duché 15 ateliers de reluire, qui occupent environ 30 ouvriers et 9 apprentis, non compris ceux qui sont spécialement attachés à quelques imprimeries.

La moyenne du salaire journalier est de 2 fr. 25.

1872-1875. – L'imprimerie continue sa marche progressive ; ses produits sont des plus variés. Outre les nombreux travaux que réclament d'elles les administrations publiques, le commerce et l'industrie, elle fournit, en dehors des publications officielles, 12 journaux périodiques, les mémoires de nos Sociétés savantes et de nombreux livres de classe.

Le Grand-Duché possède 9 imprimeries, qui occupent 61 ouvriers compositeurs, 16 apprentis compositeurs, 11 ouvriers imprimeurs, 8 apprentis imprimeurs, 9 presses à bras, 12 presses mécaniques, dont une grande partie exige l'emploi d'un garçon, qui finit par devenir ouvrier.

La moyenne du salaire approche de fr. 3 75.

La librairie suit l'essor de l'imprimerie ; l'instruction, largement répandue dans le Grand-Duché, pousse à la lecture, qui est aujourd'hui un besoin réel pour toutes les classes de la population.

Les cartes de commande dont il est question plus haut et qui sont admises dans l'Union postale austro-allemande moyennant un port de 4 centimes, sont acquises à notre librairie depuis 1872.

Luxembourg (ville) possède cinq lithographies, desservies par 8 ouvriers, 4 apprentis et employant 9 presses.

13 ateliers de reliure, la plupart bien montés, occupent 26 ouvriers et 6 apprentis.

Le salaire est de fr. 2 50

En 1880, le Grand-Duché possédait 10 imprimeries, dont 8 à Luxembourg, 1 à Diekirch, 1 à Echternach, lesquelles occupaient 60 ouvriers et 18 apprentis-compositeurs, 14 imprimeurs et 4 apprentis ; elles employaient 14 presses à bras, 17 presses mécaniques, dont 6 marchent à la vapeur. Leur outillage tend toujours à se perfectionner. La moyenne des salaires s'est maintenue à fr. 3 75.

Les cinq librairies de la ville entretiennent des relations suivies avec l'étranger ; leurs principaux fournisseurs sont l'Allemagne et la France. Les relations avec ce dernier pays prendraient plus d'extensions, si les retours de livres en commission invendus n'étaient pas soumis à des formalités coûteuses et à des frais très élevés.

De 1881 à 1883 le Grand-Duché a été doté de trois nouvelles imprimeries. Cette industrie comptait 13 établissements, dont 9 à Luxembourg, 1 à Diekirch, 1 à Echternach, 1 à Grevenmacher, 1 à Esch-s.-Alz.

Quoique les besoins en imprimés augmentaient, quoique l'on créât de nouveaux journaux périodiques, on constata que la demande n'était plus en proportion avec l'offre, et les prix de vente se ressentirent, surtout lorsqu'il s'agissait de soumissions, d'une concurrence acharnée.

A la fin de 1883, la ville de Luxembourg possédait 6 librairies.

En 1889, il existait dans le pays 17 imprimeries, dont à Luxembourg 9, à Diekirch 1, à Echternach 1, à Grevenmacher 1, à Esch-s.-l'Alzette 3, à Remich 1, à Wiltz 1. Ces diverses officines employaient 165 ouvriers, à savoir : compositeurs 87, imprimeurs 16, apprentis 20, manœuvres 42. Le salaire moyen des ouvriers de ces groupes était de fr. 4. Les imprimeries travaillaient avec 12 presses à bras, 25 presses mécaniques, 5 presses à vapeur.

Le nombre d'établissements lithographiques était de 3. Celui des librairies de 9.

Ateliers de reliure. – 20 à 25 ouvriers travaillaient chez eux, à la maison ; le salaire moyen d'un relieur était de fr. 2 50 à 3 00.

En 1889, il se publiait dans le Grand-Duché 20 journaux.



### **Organisation et composition de la Chambre de commerce**

La Chambre de commerce du Grand-Duché fut instituée par arrêté royal grand-ducal du 1<sup>er</sup> octobre 1841. – Cet arrêté est ainsi conçu:

Nous GUILLAUME II, etc., etc., etc. ;

Considérant qu'il est utile pour le développement du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché de Luxembourg d'y instituer une Chambre de commerce ;

Avons arrêté et arrêtons:

*Art. 1<sup>er</sup>.* – Il est établi à Luxembourg une Chambre de commerce pour la ville et le Grand-Duché ; elle est composée de vingt-[et-]un membres.

*Art. 2.* – Le commerce et l'industrie sont représentés dans cette Chambre de la manière suivante:

Commerce en général, 10 ; draperies, 1 ; faïenceries, 1 ; filatures, 1 ; forgeries, 1 ; ganteries, 1 ; papeteries, 1 ; meuneries, 1 ; tabac, 1 ; tisseranderies, 1 ; tanneries, 2 ; total, 21 membres.

*Art. 3.* – La Chambre est renouvelée par tiers tous les deux ans ; le sort désignera la sortie de premier et du deuxième tiers, ensuite le renouvellement a lieu par rang d'ancienneté.

*Art. 4.* – Il est pourvu par Nous au remplacement des membres sortants sur une liste double de candidats à présenter par la Chambre.

Les présentations seront faites dans les branches de commerce ou l'industrie auxquelles appartiennent les membres sortants.

*Art. 5.* – Les membres sortants sont rééligibles.

*Art. 6.* – La première nomination de la Chambre, de son président et du vice-président émanent de Nous. Les nominations ultérieures du président et du vice-président sont faites par Nous sur une liste triple de candidats à présenter par la Chambre.

*Art. 7.* – La durée des fonctions du président et du vice-président est de deux ans.

*Art. 8.* – La Chambre choisit un secrétaire parmi ses membres.

[A l'avenir le secrétaire de la Chambre de commerce sera nommé par Nous, pour un terme de six ans, sur une liste de deux candidats au moins, proposés par ce corps et choisis parmi ou en dehors de ses membres.] (Arrêté royal grand-ducal 15 mars 1866.)

*Art. 9.* – Les attributions de la Chambre sont:

*a)* de présenter au Gouvernement des vues sur les moyens d'accroître la prospérité de commerce et de l'industrie ;

*b)* de faire connaître les causes qui en arrêtent les progrès.

*c)* de fournir au Gouvernement tous les renseignements qui lui sont demandés ; le tout, sans pouvoir s'ingérer d'une manière quelconque dans l'administration du pays.

*Art. 10.* – La Chambre de commerce se réunira au moins une fois par trimestre, sauf les convocations extraordinaires.

*Art. 11.* – Elle peut choisir dans son sein un comité permanent qui aura à veiller pendant l'intervalle des réunions aux intérêts généraux du commerce et de l'industrie.

*Art. 12.* – La Chambre soumettra à Notre approbation un règlement d'ordre et de service intérieur.

*Art. 13.* – Il n'est accordé à la Chambre que des frais de bureau et de secrétariat, que Nous déterminerons ultérieurement.

---

Un arrêté royal grand-ducal du 3 octobre 1841 porte nomination des membres de la Chambre de commerce dans le Grand-Duché de Luxembourg:

*Commerce en général.* – MM. Pescatore, Ferdinand ; Wurth, Philippe-Christophe ; Kaempff, Guillaume ; Schaefer, Antoine ; Schlinck, Augustin, tous de Luxembourg ; Tschiderer, Joseph, de Diekirch ; Lessel-Ritter, de Grevenmacher ; Thilges, Henri, de Clervaux ; Joerg, Jean-Joseph, d'Echternach ; Greisch, Henri, d'Esch-sur-[la]Sûre.

*Draperies.* – M. Godchaux, Getschlick, de Luxembourg.

*Faièneries.* – M. Pescatore, Théodore, de Bofferdange.

*Filatures.* – M. Kuborn, Jean-Pierre, de Luxembourg.

*Forgeries.* – M. le baron de Dommartin. Alphonse, de Berg.

*Ganteries.* – M. Lasabatie, Franç.-Joseph, de Luxembourg.

*Meuneries.* – M. Metz, Norbert, d'Eich  
*Papeteries.* – M. Lamort, Jacques, de Luxembourg  
*Tabacs.* – M. Fischer, Jean, de Luxembourg  
*Tisseranderies et Teintureries.* – M. Mersch, Nicolas, de Luxembourg  
*Tanneries.* – MM. Paquet-Funck, de Luxembourg ; Lambert, François, de Wiltz.

Président de la Chambre de commerce, M. Ferdinand Pescatore ; et  
 Vice-président, M. P.-C. Wurth, tous deux de Luxembourg.  
 Secrétaire, M. J.-P. Kuborn, industriel à Luxembourg.

---

### Composition de la Chambre de commerce depuis 1841-1889

[...]

---

[p.] 113

Noms, qualités et domicile des membres	Branche de commerce	Durée du mandat.
[...]		
LAMORT, Eugène, industriel à Manternach	Papeterie	1876-1889
LAMORT, Jacques, industriel à Luxembourg	id.	1841-1856
Le même, Vice-président	-	1850-1852
Le même, Président	-	1853-1857
LAMORT, Jules, industriel à Luxembourg	id.	1870-1875
Le même, Vice-Président	-	1872-1874
LAMORT, Léon, industriel à Senningen	id.	1857-1870
[...]		